

Conseil de Laboratoire IREMAM

Lundi 8 juillet 2019, salle 219, 9h30

PRÉSENTS (17) :

- Bérengère CLEMENT
- Vincent GEISSER
- Richard JACQUEMOND
- Juliette HONVAULT
- Cédric PARIZOT
- Véronique LITAUDON
- Camille RHONE-QUER
- Julien LOISEAU
- Kamel CHACHOUA
- Aurélia DUSSERRE
- Didier GUIGNARD
- Catherine MILLER
- Isabelle LENOIR (invitée)
- Norig NEVEU (invitée)
- Thomas PIERRET
- François SIINO (invité)
- Homa LESSAN-PEZECHKI

EXCUSÉS :

- Mohamed BAKHOUCHE
- Amandine IDASIAK
- Christelle VAYSSIERE
- Laurence DUFRESNE-AUBERTIN

RELEVÉ DE CONCLUSIONS :

- Cédric PARIZOT

Ordre du jour

- Informations de la direction
- Bilan d'exécution du budget 2019 à mi année
- Modifications du règlement intérieur
- Questions diverses

I. Informations de la direction

1. Postes et personnel

- Recrutements : Malika Assam a été élue sur le poste de MCF en langues et cultures berbères et intégrera l'IREMAM à partir de septembre prochain. En dehors de l'IREMAM mais concernant des anciens ou proches de l'IREMAM, Boris James a été recruté sur un poste de MCF en Histoire à l'université Paul Valéry (Montpellier). V. Geisser ajoute le recrutement de Claire Beaugrand (ex-post-doc WAWAW) CR CNRS en section 40.
- On est toujours dans l'incertitude sur la date du retour de Christelle Vayssière. Dans cette attente, Christine Miretti continuera d'assurer la partie la plus urgente de ses missions sur le temps que lui laisse la gestion financière/comptable.
- Contrats doctoraux : le candidat présenté par l'IREMAM dans l'ED 67 (Paul Facen, sous la direction d'Eric Gobe) n'a pas été retenu, ce qui n'est pas une surprise. Côté ED 355 en revanche, James Rouse (thèse en cotutelle dirigée par Andrew Peacock [St Andrews] et Julien Loiseau) a convaincu le conseil scientifique de la qualité de son projet, au contraire d'Antonio Pacifico (thèse dirigée par R. Jacquemond), meilleur à l'écrit qu'à l'oral. Le jury de l'ED a ainsi inversé le classement interne au labo, ce qui montre l'importance, qu'on peut juger excessive, de la prestation orale dans ce concours. L'IREMAM a obtenu indirectement un autre contrat doctoral puisque le jury de l'ED a également retenu Théo Borel (co-direction Walter Bruyère-Ostels et Cédric Parizot), présenté par le CHERPA (W. Bruyère-Ostels, directeur principal, étant l'unique HDR du CHERPA rattaché à l'ED 355).
- Contrat doctoral INSHS : lors de la réunion des DU de l'INSHS (Paris, 4 juin 2019), dont R. Jacquemond avait fait un compte rendu à la fin des Journées de l'IREMAM (4-5 juin), l'INSHS a encouragé les unités à demander via le dialogue de ressources annuel des contrats doctoraux sur des profils élaborés par les unités (l'INSHS espère avoir l'an prochain comme cette année 50 contrats doctoraux CNRS). R. Jacquemond a demandé aux responsables de pôles de proposer des thèmes de recherche. Pour l'instant un seul projet présenté par un collègue HDR est remonté, du pôle Histoire et Islamologie (J. Loiseau, projet sur « l'esclavage dans les discours et les pratiques juridiques d'après les recueils de *fatāwā* d'époque mamelouke (xive-xve siècles) ». R. Jacquemond souhaite que d'autres projets remontent des autres pôles, afin que l'on puisse choisir collectivement celui qui semblera le plus porteur, et il soumettra au vote du CL les divers projets (sachant que la demande doit être formulée via l'outil DIALOG avant le 9 septembre). C. Miller fait remarquer que cette année les projets proposés devaient être associés à une UMIFRE et que ce sera probablement le cas également l'an prochain. R. Jacquemond approuve tout en indiquant qu'il vérifiera ce point auprès du DAS (F. Boudjaaba).

2. Congrès du GIS-MOMM 2021

Le conseil scientifique du GIS MOMM a proposé aux unités aixoises membres du GIS MOMM (outre l'IREMAM : l'IMAF, l'IDEMEC et le CHERPA) d'organiser son 4^{ème} congrès (2021) sur le site d'Aix-Marseille. Cette demande est en fait adressée aux différents labos aixois membres du GIS mais naturellement c'est l'IREMAM qui est le premier concerné. R. Jacquemond a donné à Eric Vallet une réponse positive sur le principe, c'est une très bonne chose pour le laboratoire, tout en lui indiquant qu'il n'engagerait l'IREMAM qu'avec l'aval du CL.

C'est un engagement lourd, en termes d'investissement du personnel du labo à différentes étapes de la préparation et pendant le congrès, mais pas en termes financiers, puisque le GIS MOMM assume l'essentiel des coûts sur son budget, et les recettes (droits d'inscription) sont partagées entre le GIS et l'université d'accueil. Plusieurs collègues soulignent la nécessité d'organiser précisément la répartition des tâches entre les différents partenaires, ainsi qu'au sein de l'IREMAM entre les collègues chercheurs et ITA qui devront s'impliquer à des titres divers dans cet événement. Une discussion s'engage sur le choix du lieu : Aix (site Schuman rénové) paraît mieux placé que Marseille pour accueillir cette manifestation d'ampleur.

Le conseil de laboratoire valide à l'unanimité la proposition du directeur, à savoir que l'IREMAM répond positivement à l'invitation du GIS MOMM d'accueillir à Aix-Marseille le 4^e congrès qui se déroulera au début de l'été 2021.

Norig Neveu et Myriam Catusse précisent qu'elles viennent d'être élues au bureau de la SEMOM, association partenaire du GIS MOMM.

J. Loiseau annonce que Diwan, l'association des doctorants en histoire des mondes musulmans médiévaux, tiendra ses prochaines rencontres (2020) à Aix.

3. Vade-mecum :

R. Jacquemond rappelle que M.-P. Oulié a envoyé à tous les membres statutaires deux nouveaux outils de travail - vade-mecum et rétroplanning – destinés à les aider à préparer des manifestations scientifiques. Ces documents sont désormais disponibles dans l'intranet. C. Parizot invite les membres du CL à faire part à M.-P. Oulié et F. Siino de leurs retours et commentaires éventuels sur ces documents.

II. Point sur le budget 2019 et demande de moyens 2020

1. Ressources :

R. Jacquemond indique que le labo bénéficiera cette année encore du « Bonus performance » d'AMU : ce bonus est de 10% (maximum) de la subvention AMU, calculé à partir de 3 critères distincts : 1/respect de la charte des publications (5 %), 2/dépôt des publications en notice sèche dans HAL (2,5 %), et 3/dépôt dans HAL avec texte intégral (2,5 %). Nous avons obtenu (tout juste) ce bonus dans les 3 catégories, avec un pourcentage global de 65 %, le même que l'an dernier et donc à peu près la même somme (4.258 € cette année; 4.281 € l'an dernier).

2. Dépenses :

R. Jacquemond assisté d'I. Lenoir fait le point sur les consommations des crédits à mi-année sur les différents postes. 54 % des crédits ont été dépensés au 01/07. I. Lenoir rappelle que les tutelles souhaitent que 70 % soient engagés à mi-année, en effet très peu de dépenses sont engagées entre juillet et septembre.

Parmi les dépenses engagées, un imprévu, le projet MIRCAP de Saba Farès (création d'une plateforme collaborative sur les recherches sur la péninsule Arabique préislamique). Il s'agit d'un gros projet LabexMed-PACA conçu et dirigé par S. Farès (alors MCF à Aix, elle a depuis été recrutée sur un poste de professeur à Toulouse). L'IREMAM a dû pallier la défection d'un partenaire du projet et allouer près de 3 500 € supplémentaires. R. Jacquemond a demandé à S. Farès de solliciter d'autres partenaires pour ne pas pénaliser le labo mais l'issue de cette démarche reste incertaine.

Plusieurs membres du conseil de laboratoire émettent le souhait que le CL soit consulté au moment de l'évaluation du budget à mi-année sur les éventuelles réallocations budgétaires. Ils rappellent que les équipes sont aussi des espaces d'élaboration collective où la question des réallocations budgétaires pourrait également être débattue avant d'être validée en CL. R.

INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES SUR LES MONDES ARABES ET MUSULMANS

Unité Mixte de Recherche 7310 (CNRS - Université d'Aix-Marseille)

معهد الدراسات حول العالم العربي والإسلامي

Jacquemond répond qu'il n'y est pas favorable et rappelle la distinction entre les crédits alloués aux équipes pour les missions individuelles de leurs membres et les autres demandes (séminaires et autres manifestations scientifiques, équipements, publications, etc.) qui sont présentées par les équipes en début d'exercice mais ne relèvent pas de la ligne budgétaire « équipe » et sont ventilées sur d'autres lignes. Il rappelle la souplesse indispensable à la gestion au jour le jour du laboratoire compte tenu des écarts inévitables et parfois importants, dans un sens ou dans l'autre, entre dépenses prévues et dépenses réalisées.

III. Modifications du règlement intérieur

Comme convenu à l'AG de mai dernier, un groupe de travail (GT) constitué à cette occasion a préparé une série de propositions d'amendements à la version modifiée préparée par R. Jacquemond. La discussion porte principalement sur la partie 1 du RI, « Fonctionnement général de l'unité ».

À propos du § 1.2.2 (compétences du Conseil de Laboratoire), le GT propose de le remplacer par la liste plus détaillée qui figure sur le site du CNRS [http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/conseil_unite/définition_conseil_unite.htm], rubrique « A quoi sert un conseil d'unité ». R. Jacquemond n'est pas favorable à ce changement au motif que cette liste semble être présentée sur ce site comme un descriptif à la fois très détaillé (une vingtaine d'items) et non exhaustif des missions du conseil d'unité, et non comme devant servir de modèle à un paragraphe de règlement intérieur. Suite au débat, il met au voix le choix entre le maintien du § 1.2.2 actuel ou son remplacement par la liste proposée par le GT : 5 voix pour le maintien, 4 pour le remplacement, 4 abstentions et 3 non votants. Le § 1.2 actuel est donc maintenu.

Sur proposition du GT et du directeur, les ajouts suivants sont validés (**indiqués en caractères gras**) :

« 1.1. Assemblée générale.

L'Assemblée Générale de l'IREMAM comprend tous les personnels de l'Unité. Elle se réunit au moins deux fois par an. L'Assemblée générale est un lieu de débat, d'échanges et d'information sur tous les aspects de la vie de l'Unité. Elle peut être consultée par le Directeur ou la Directrice de l'Unité **ou le Conseil de laboratoire** sur toute question concernant l'Unité. **Elle émet un avis par un vote.**

1.2. Conseil de laboratoire :

Le Conseil de laboratoire est une instance consultative qui régule la vie de l'unité de recherche et où sont représentés les personnels du laboratoire. C'est un cadre privilégié d'échanges entre le Directeur ou la Directrice et les représentants de toutes les catégories de personnels de l'Unité. Le Conseil de laboratoire se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son.s.a président.e soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres. Il est présidé par le Directeur ou la Directrice de l'Unité.

1.2.1. Composition

Conformément à la décision (*à compléter après validation du RI par les tutelles*), le Conseil de Laboratoire de l'Unité se compose **pour la durée du mandat de l'unité** de vingt membres.

- 2 membres de droit : le Directeur ou la Directrice de l'Unité et son adjoint.e ;
- 11 membres élus : 3 pour le collège des Chercheur.e.s, 4 pour le collège des Enseignant.e.s-Chercheur.e.s, 2 pour le collège des ITA et 2 pour le collège des doctorant.e.s ;
- 7 membres nommés : 4 pour le collège des Chercheur.e.s, 2 pour le collège des Enseignant.e.s-Chercheur.e.s et 1 pour le collège des ITA.

La composition du Conseil de Laboratoire fait l'objet d'une consultation lors de l'assemblée générale des personnels.

La répartition des membres du Conseil de Laboratoire est révisée à la fin du mandat de l'Unité afin de tenir compte des effectifs respectifs des différents collèges.

1.2.2. Compétences

En application de la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée, le Conseil de laboratoire a un rôle consultatif. Il est consulté par le Directeur ou la Directrice de l'Unité sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes ;
 - les moyens budgétaires à demander par l'Unité et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
 - la politique des contrats de recherche concernant l'Unité ;
 - la diffusion de l'information scientifique de l'Unité et la gestion des ressources humaines ;
 - la politique de formation par la recherche et le programme de formation en cours et pour l'année à venir ;
 - les conséquences à tirer de l'avis formulé par la ou les sections du Comité national de la recherche scientifique dont relève l'Unité ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Unité et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le Directeur ou la Directrice de l'Unité peut en outre consulter le Conseil de laboratoire sur toute autre question concernant l'Unité.

1.3. Comité de direction (§ ajouté sur proposition de R. Jacquemond)

Le Directeur ou la Directrice de l'Unité nomme un comité de direction qui l'assiste dans l'ensemble de ses missions. Ce comité est composé du Directeur ou de la Directrice et son adjoint.e, des responsables des pôles ou de leurs suppléant.e.s et de l'ingénieur.e de recherche chargé.e de la coordination scientifique. Sur proposition du Directeur ou de la Directrice et en fonction de l'ordre du jour de ces réunions, les personnels ITA concernés peuvent être appelés à y participer.

1.4. Pôles (§ ajouté sur proposition du GT)

L'unité s'organise en pôles dont la définition est modifiable, à l'issue du mandat, sur consultation de l'assemblée générale des personnels.

Les responsables de pôles sont élus par les membres du pôle pour une périodicité à définir au sein du pôle. Ils coordonnent l'activité du pôle et informent ses membres des discussions ayant cours au Conseil de laboratoire, au Conseil de direction ou dans toute autre instance *ad hoc*. Ils préparent et assurent un suivi du budget du pôle en coordination avec la direction et les services de gestion de l'Unité. »

Le GT relève la nécessité de compléter les parties 2 et 3 du RI pour prendre en compte notamment la présence désormais d'agents AMU parmi le personnel ITA et le télétravail, ainsi que la question du statut des archives de chercheurs. Il est convenu que ces points seront amendés par un prochain conseil de laboratoire après consultation des tutelles.

I. Questions diverses

- C. Miller informe les membres du CL des changements qui sont en train d'intervenir dans plusieurs UMIFRE du fait des restrictions financières du MAE et qui se traduisent notamment par la suppression de postes de chercheur MAE expatrié ou leur transformation en poste en contrat local avec indemnité de 15 %.

- Sur proposition du directeur, le CL approuve le retrait du statut de chercheur associé à Djaouida Lassel suite au courriel injurieux qu'elle a adressé à Christiane Laye. Le CL approuve les demandes d'association de Musa Sroor (rapport présenté par N. Neveu) et Mustapha El Mnasfi (rapport présenté par V. Geisser). M. Catusse fait remarquer que cette dernière demande aurait mérité plus ample examen s'agissant d'un chercheur qui n'a pas, en l'état actuel, de collaboration effective avec un collègue ou un programme du labo, critère qui avait été retenu lors de précédentes discussions en CL. R. Jacquemond répond que le statut de chercheur associé qui lui est accordé sur la base du rapport favorable de V. Geisser lui donne une chance d'établir une telle collaboration, et qu'à défaut ce statut lui sera retiré au terme du contrat quinquennal. Il rappelle que le statut de chercheur associé va être très bientôt strictement encadré par AMU.

La séance est levée à 12h30.

INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES SUR LES MONDES ARABES ET MUSULMANS
Unité Mixte de Recherche 7310 (CNRS - Université d'Aix-Marseille)

معهد الدراسات حول العالم العربي والإسلامي